Image not found or type unknown

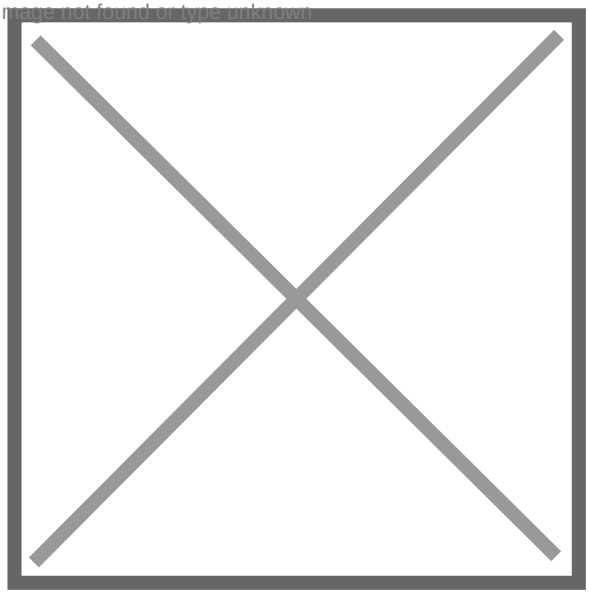

Impossibilité remboursement credit

Par **paul16**, le **06/11/2014** à **12:26**

bonjour,
A 60 ans j'ai pris le statut auto entrepreneur dans la fonction de chauffeur privé.
Bien sur, suite aux réglementation de cette profession il ma fallu acheter un véhicule récent, j'ai donc fait un crédit de 46.000 euro.
suite à des ruptures de contrat, aujourd'hui j'ai 65 ans et je ne peux plus faire face aux remboursements de mon crédit.
Ma question compte tenu de ces circonstances, y a t'il une loi pour suspendre définitivement ce crédit.
Sachant qu'aujourd'hui mon véhicule ne coûte que 26.000 euro.
Dans l'attente de votre réponse, par avance je vous en remercie.

Cordialement.

Par **aguesseau**, le **06/11/2014** à **17:45**

bjr,
la seule loi que je connaisse en la matière c'est de faire une procédure de surendettement.
cdt

Par **moisse**, le **06/11/2014** à **18:36**

Bonjour,

En clair vous avez choisi d'exercer la profession de chauffeur de Grande remise.
Le plus simple parait être la revente de votre voiture et d'apurer le solde du crédit qui doit être faible au bout de 60 mois.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés